



**Toujours
apprendre.**

NOTRE POLITIQUE / RÉFÉRENTIEL D'ACCESSIBILITÉ

Modalités d'accessibilité pour les personnes en
situation de handicap (PSH)

Toujours
apprendre.



TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS.....	4
2	ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ	5
3	VUE GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE.....	6
3.1	LA PROCÉDURE	6
4	DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE.....	6
4.1	INFORMATION PRÉALABLE.....	6
4.2	ORGANISER LA FORMATION	6
4.3	LOIS, RÔLE ET MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP	7
5	PROCÉDURE DÉTAILLÉE	8
5.1	PRÉAMBULE	8
5.2	SCHÉMAS DES PROCESSUS	9
5.3	LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAPS ET SIGLES IMPORTANTS.....	12
5.4	ORGANISMES EN SOUTIEN À L'ACCÈS À LA FORMATION.....	13
5.5	PRESTATAIRES D'AIDES FINANCIÈRES À LA FORMATION.....	16
5.6	RÉPERTOIRE ET COORDONNÉES.....	17
5.7	AUTRES RÉFÉRENCES ET SUPPORTS	19
6	FORMATION DES SALARIÉS ET INTERVENANTS AU HANDICAP - AFI U. FRANCE.....	20
7	LEXIQUE DES INTERVENANTS	23

1 INFORMATIONS

Fondement de la politique d'accessibilité aux PSH	Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Décret n°2006-26 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant. Décret n°2010-356 qui impose l'aménagement raisonnable et interdit toute discrimination liée au refus d'aménagement. Loi n°2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Arrêté du 8 décembre 2014 venu compléter le Décret n°2006-555 concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), dont les locaux de formation. Loi n°2018-771 Pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Référentiel National Qualité (RNQ) unique, le cadre normatif fixé par le décret n°2019-565 composé de 7 critères et 32 indicateurs à la base de la certification Qualiopi mentionné à L.6316-3 du Code du travail L.6313-1 du Code du travail
Objectifs de la procédure	Poursuivre une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations : • Savoir renseigner sur l'accessibilité de nos formations à un handicap donné • Mettre en œuvre les solutions pour accueillir, former et accompagner les participants en situation de handicap • Mettre en place des actions concrètes et collectives favorisant la réussite et le parcours des PSH
Date	14 janvier 2026
Version	V1
Mots-clés	Handicap, fauteuil roulant, aveugle, sourd, muet, autiste, dyslexique, Agefiph, accessibilité handicap, accompagner une personne handicapée, accueil handicap, handicap visuel, handicap auditif, troubles-dys, dyslexie, handicap moteur, maladies chroniques, troubles du spectre autistique, handicap mental, handicap psychique, troubles cognitifs, RQTH
Auteurs	Nancy Massé et Andréanne Vallée

2 ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

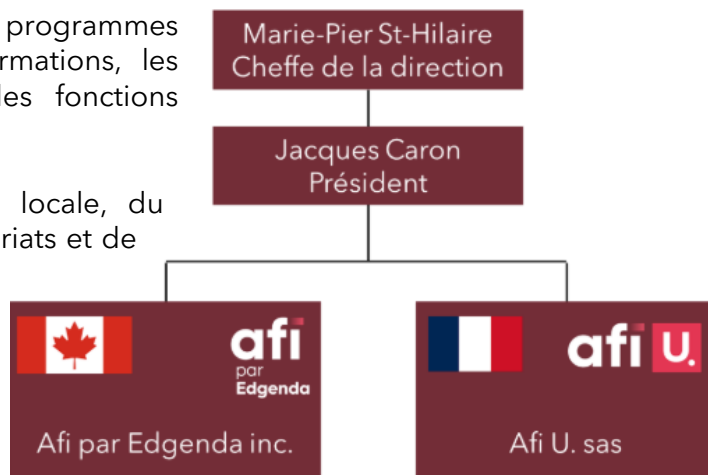
Afi par Edgenda inc. et Afi U.

Les deux organisations – Afi par Edgenda inc., la maison mère canadienne, et Afi U., sa filiale française – sont placées sous la direction du président Jacques Caron et de la cheffe de direction Marie-Pier Saint-Hilaire. Elles œuvrent conjointement et de manière solidaire sur le marché français, en partageant une vision commune et des standards de qualité élevés. Ce qui permet à Afi U. de s'appuyer sur la capacité de son organisation mère pour assurer un engagement et une conformité en matière d'accessibilité.

Afi par Edgenda assure la conception des programmes pédagogiques, la production et l'animation des formations, les activités de soutien et de logistique, ainsi que les fonctions administratives transverses.

Afi U. est responsable de la gestion administrative locale, du développement commercial, de la gestion des partenariats et de la relation client sur le territoire français.

Cette structure agile permet de déployer efficacement l'ensemble de l'offre de formation et d'accompagnement en France, tout en garantissant son adéquation aux besoins du marché et la qualité des interventions.



Afi par Edgenda détient plusieurs certifications reconnues à l'échelle internationale, dont la norme de qualité ISO 9001 et la norme de sécurité de l'information ISO 27001. Afi U. est assujettie aux mêmes exigences, incluant la conformité au Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) et aux exigences du Référentiel National de Qualité (RNQ).

Selon le type de handicap, certains contenus, supports de cours ou l'environnement pourraient ne pas être totalement adaptés. Le cas échéant, cette politique prévoit une procédure pour adresser les besoins en amont de la formation dans le but de trouver des solutions alternatives.

3 VUE GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

3.1 LA PROCÉDURE

- Explique comment répondre à une demande de renseignement et d'inscription pour un(e) participant(e) handicapé(e) et comment mettre en œuvre l'accueil de ces participant(e)s en fonction des diverses formes de handicap.
- Donne les explications de base sur le handicap : les formes de handicap, les sigles essentiels, les instances officielles, les organisations pouvant octroyer des aides financières à AFI U. pour l'adaptation matérielle.
- Liste les institutions à contacter pour demander un conseil sur le handicap et les prestataires disponibles (en Indicateur 26).
- Explique ensuite comment les intervenants(es) externes doivent se former aux diverses formes de handicap.

4 DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE

4.1 INFORMATION PRÉALABLE

Lors de la prise de contact ou du retour du questionnaire d'identification des besoins et attentes (Commanditaire/Bénéficiaire) :

- Identifier le handicap si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation du bénéficiaire.
- Formation inter : vérifier si le moyen de compensation est applicable et si le matériel adéquat est disponible auprès du référent handicap d'AFI U.
- Formation Intra (dans l'organisation du client): demander quel est l'équipement déjà disponible et/ou quel équipement prévoir par l'organisation hôte.

4.2 ORGANISER LA FORMATION

1. Lors de la réunion entre l'intervenant, le référent pédagogique, le référent handicap et/ou le contact dédié chez Afi U. France, notre équipe vérifie quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis du handicap et vérifie l'aptitude de l'intervenant à assurer la formation.

2. Si besoin, nous prenons contact avec l'Agefiph pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place chez AFI U. s'ils ne sont pas préexistants.

3. Le référent handicap valide avec l'intervenant la compatibilité des recommandations du conseiller Handicap de l'Agefiph le cas échéant et vérifie la disponibilité du matériel, le contenu du programme et les méthodes pédagogiques.

4. Nous adaptons si nécessaire les supports de cours et l'organisation de la salle

4.3 LOIS, RÔLE ET MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

4.3.1 LES LOIS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a posé les **fondations essentielles en matière d'inclusion**. Elle a introduit le principe fondamental du droit à la compensation du handicap, dont l'accès à la formation est partie intégrante. Cette législation a contraint les structures de formation à rendre accessibles leurs locaux, outils et dispositifs, tout en proposant des aménagements adaptés tout au long du parcours de formation.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a instauré deux dispositions cruciales :

- L'obligation de certification qualité (Qualiopi) pour tout organisme souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés.
- La désignation obligatoire d'un référent handicap dans toute organisation de 250 salariés ou plus (article L5213-6-1 du Code du travail).

Pour les organismes de formation, même sans seuil d'effectif minimum, **la généralisation de la démarche Qualiopi a rendu la nomination d'un référent handicap pratiquement incontournable** pour satisfaire aux exigences d'accessibilité et d'accompagnement des personnes handicapées.

4.3.2 RÔLE ET MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

S'assurer qu'Afi U. France mobilise les expertises, les outils et les réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap, soit :

- Veiller à ce que l'organisme respecte les indicateurs qualité Qualiopi liés au handicap.
- Proposer des adaptations personnalisées en matière de contenu, de méthodes pédagogiques et d'accessibilité physique et numérique.
- Être la personne contact référente pour les besoins des personnes en situation de handicap et faire le lien avec les formateurs.
- Informer, former et sensibiliser les équipes (personnel et formateurs).
- Déployer une politique d'accessibilité pour les PSH.
- Travailler en collaboration avec les équipes internes et des partenaires externes pour trouver des solutions permettant d'adapter les formations puis, développer son réseau.
- Assurer une veille réglementaire et la conformité Qualiopi à l'égard des PSH.

Contact référent Handicap : Andréanne Vallée, Directrice de formation, AFI par Edgenda inc., 1751 rue du Marais, Bureau 300, Québec, Québec G1M 0A2, 1-877-624-2344.

5 PROCÉDURE DÉTAILLÉE

5.1 PRÉAMBULE

La nature et les objectifs des formations Afi U. France ne sont pas adaptés aux personnes avec une déficience intellectuelle, ni aux personnes en situation de handicap de moins de 18 ans puisque notre mission porte sur la formation continue aux adultes.

5.2 SCHÉMAS DES PROCESSUS

Répondre à une demande de renseignement

Demande Client:

La formation est-elle accessible pour le handicap?

Référent handicap

- Demander si la personne est reconnue RQTH et sa date de fin de validité
- Faire préciser le type et le niveau de handicap, les moyens déjà connus et/ou mis en oeuvre par le client pour adapter le poste/compenser le handicap

Moyens connus par le client (employeur ou participant)
ou par son référent de parcours (CAP Emploi ou France Travail)

L'information n'est pas disponible

L'information est disponible

Directorat de la formation

- Informer le client de la recherche d'information
- Passer à l'étapes "Rendre une formation accessible au handicap "

La formation est accessible au handicap et nous disposons d'intervenants et de solutions ad hoc

Directorat de la formation

- Faire précise selon le lieu de la formation:
- **si Inter**: quel équipement et quel accompagnement mettre en place/ apporté par le participant
 - **Si Intra** dans l'organisation du client: quel équipement/ accompagnement est déjà disponible sur le site

La formation n'est pas accessible au handicap

Directorat de la formation

Contacteur le client pour l'informer qu'on ne pourra accéder à sa demande de formation et expliquer les motifs

Rendre une formation accessible au handicap

Demande d'information pour une formation avec handicap connu

(type et niveau de handicap)

Référent handicap

Demander aux intervenants identifiés pour la formation:

- Quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis de ce handicap
- Leur aptitude/ volonté d'assurer la formation pour ce handicap

Référent handicap

Contacter la RHF pour connaître les moyens à mettre en oeuvre pour adapter/compenser le handicap via leur conseiller handicap

Directorat formation

- Valider avec l'intervenant la compatibilité des recommandations du Conseiller handicap de la RHF avec la formation et les travaux pratiques
- Si l'intervenant d'Afi U. France ne peut pas assurer le cours avec un participant handicapé, trouver un autre intervenant (formateur)

Référent handicap

- Donner à l'intervenant(e) le lien pour suivre les module(s) d'e-learning Agefiph spécifique(s) au handicap et ceux pour adapter son programme, ses outils, son rythme de formation

Équipe de coordination formation

Vérifier la disponibilité sur le lieu de formation:

- d'un accès (parking, badges)
- supports de cours adaptés
- installation des salle
- les pause/repas, etc.

Mise en œuvre d'une formation accessible au handicap

Confirmation d'inscription pour une formation accessible au handicap

Leader de pratique

Mise en œuvre des moyens pédagogiques et techniques, dont accompagnateur interne/externe

Directorat formation

- Création de la convention de formation
- Mise en place de financements éventuels avec l'Agefiph ou le Fiphfp pour l'adaptation des moyens
- Envoi de la convocation avec informations d'accueil et d'accès spécifiques

Équipe de coordination formation

Suivre la procédure d'accueil recommandée par le Conseiller handicap

5.3 LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAPS ET SIGLES IMPORTANTS

5.3.1 INFORMATION SYNTHÉTIQUE POUR CHAQUE TYPE DE HANDICAP

À lire par tous les intervenants de la formation :

« Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »

Le format PDF à jour est disponible directement sur le site Ressource Handicap Formation (Centre de ressource numérique) :

[Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap](#)

5.3.2 ORGANISMES AU CŒUR DE LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP ET DU DROIT DE PRESTATION

Information à maîtriser par le référent handicap dans le cadre de sa fonction et à connaître du référent qualité Qualiopi, du directeur formation, des autres intervenants de la formation et de l'administration :

RQTH: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La RQTH est attribuée pour une durée comprise entre 1 et 5 ans. Il s'agit d'un prérequis pour accéder aux différentes aides financières et services. L'évaluation se fait par le MDPH.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

L'évaluation de la demande de RQTH et de l'orientation professionnelle est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPC : Plan personnalisé de compensation

Sur la base de l'évaluation de la demande de RQTH, des préconisations sont formalisées par le MDPH dans un plan personnalisé de compensation (PPC).

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Elle approuve la RQTH, au regard du PPC, puis détermine la durée de versement en fonction du taux d'incapacité. L'aide peut être renouvelée.

L'Approbation du CADPH est le prérequis aux différentes allocations aux personnes en situation de handicap PSH, notamment pour les aides à l'intégration en emploi et à la formation présentés aux sections qui suivent.

5.4 ORGANISMES EN SOUTIEN À L'ACCÈS À LA FORMATION

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Mission :

Outre la l'évaluation de la demande de RQTH, elle a pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et de conseiller les personnes en situation de handicap et de leur famille, ainsi que de sensibiliser tous les citoyens aux handicaps.

Rôles au sein de l'organisations

- Un référent de parcours pour l'insertion professionnelle.
- Une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente et consigne le tout dans un PPC. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global (PAG) intégré au PPC.

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html>

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

France Travail (LUA)

Historique récent :

Amorcé en 2021-2022 et concrétisé avec la réforme de la Loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023, le Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) de chaque agence de France Travail regroupe maintenant différents services publics pilotées par l'État ou par les collectivités locales, ainsi que les expertises d'organismes de placements spécialisés (OPS), notamment :

- Le CAP Emploi.
- Le Pôle Emploi (devenu le LUA de France Travail).
- Les Missions locales.

L'objectifs du regroupement était de renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs du champ de l'emploi et de l'insertion, autour d'une logique de patrimoine commun.

Mission :

Les référents de parcours de France Travail assurent les contacts avec les autres acteurs du service de l'emploi privé et public, les bureaux de Cap Emploi⁽¹⁾ et les Missions locales.

Les services aux handicapés comportent 2 volets.

Services aux employeurs

- Pour les organisations des secteurs privé et public, les conseillers apportent aides et conseils pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de collaborateurs handicapés et les services sont financés par l'Agefiph (secteur privé), le Fiphfp (secteur public) et France travail (prestations et frais de formation). Dans certains cas, il sera requis de faire appel à des organismes de formations comme Afi U. France.

Services aux personnes

- Les services s'adressent aussi aux personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, aux salariés, aux travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent s'engager dans une reconversion professionnelle. L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de formation f avec la personne figure parmi les services offerts pouvant faire appel à des organismes ou prestataires externes (centre de bilan, organisme de formation (OF), etc.)
- Depuis le 1^{er} janvier 2025, toutes les personnes en recherche d'emploi sont inscrites à France Travail, soit : celles qui demandent cette inscription, mais également tous les allocataires du RSA, les jeunes inscrits auprès des missions locales et en recherche d'un emploi **ainsi que les personnes en situation de handicap accompagnées par Cap emploi.**

(1) La transition est progressive de sorte que depuis la fusion de janvier 2024, CAP Emploi a conservé ses structures et les bureaux demeurent ouverts afin d'offrir un service de proximité, d'éviter une rupture de services et de traiter des cas plus complexes qui peuvent être référés par le LUA (France Travail). Au terme de cette transition, la majorité des conseillers (référénts de parcours) du CAP emploi seront présents dans les agences de France Travail.

France Travail peut prescrire l'intervention d'un RHF pour financer les services suivants :

- Diagnostic des besoins spécifiques.
- Mise en place d'adaptations pédagogiques et techniques (ex. interprète LSF, temps supplémentaire, matériel adapté).
- Accompagnement des organismes de formation pour rendre leurs dispositifs inclusifs.
- Financement : Agefiph (secteur privé) et Fiphfp (secteur public).
- Rôle dans la formation : Intervient pendant la préparation et le déroulement de la formation pour compenser le handicap.

<https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/accompagnement-personne-handicap.html>

<https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap.html>

Les missions locales (Mission-jeunes), pour les jeunes de 16 à 25 ans

Mission :

Insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire OU en difficulté d'insertion. Un jeune handicapé dans cette situation pourrait bénéficier de l'aide dont l'orientation et l'accompagnement à la formation continue.

<https://www.mission-jeune.fr/>

<https://www.unml.info/le-reseau/annuaire/>

Cap emploi

Mission :

Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils ont la charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Les services s'adressent :

- **Aux personnes en situation de handicap** : demandeurs d'emploi, salariés, agents publics, travailleurs indépendants, y compris pour des reconversions professionnelles.
- **Aux employeurs privés et publics**, quel que soit leur effectif.

Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap, et dans l'accompagnement des employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi. L'aide finance les coûts pédagogiques des formations permettant de garder un emploi ou de s'adapter aux nouveaux métiers.

Tout comme France Travail (LUA), le CAP Emploi peut prescrire [l'intervention d'un RHF](#)

Le service s'adresse aux personnes reconnues handicapées (RQTH)

<https://www.capemploi.info/qui-sommes-nous/vous-etes-un-employeur-decouvrez-les-missions-des-cap-emploi.html>

<https://www.agefiph.fr/personne-en-situation-de-handicap/me-former-avec-un-handicap>

Ressources Handicap Formation (RHF)

Découle des offres de service de l'Agefiph (secteur privé) et de Fiphfp (secteur public) à destination des organismes de formation, leur permettant d'obtenir des conseils pour faire évoluer leurs pratiques et de rendre accessible les parcours de formation professionnels pour les personnes handicapées. Le RHF a des bureaux et contacts dans plusieurs régions et **il s'agit d'une ressource importante pour le répondant handicap de Afi U. France.**

5.5 PRESTATAIRES D'AIDES FINANCIÈRES À LA FORMATION

Les aides ne sont accordées que si le RQTH est dans sa période de validité

Agefiph

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap du secteur privé. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les employeurs, les personnes en situation de handicap et les acteurs de la formation. La prescription des aides offertes par l'Agefiph est faite par le CAP Emploi, le conseiller de France Travail ou la Mission Locale. La demande de financement peut aussi être adressée par l'organisation (employeur privé incluant les organismes de formation comme Afi U. France).

Pour Afi U. France, il est possible de :

Disposer d'outils en ligne pour :

- Mesurer le niveau d'accessibilité des formations.
- Définir le plan annuel de progrès avec des objectifs réalistes, réalisables et mesurables.
- Obtenir un dossier de synthèse structuré, une affiche et une attestation d'avancement de la politique accessibilité.

Bénéficier de formations pour améliorer les connaissances du référent handicap et des collaborateurs de la formation au sujet des handicaps.

Bénéficier des services d'un Responsable handicap formation (RHF), plus spécifiquement pour :

- Améliorer l'accessibilité des formations en conseillant le référent handicap de l'organisme de formation afin de proposer des parcours de formation adaptés aux besoins et aux contraintes des personnes en situation de handicap.

Pour avoir accès au RHF, s'adresser à la RHF local, à l'Agefiph (téléphone ou formulaire de demande) ou en contactant le Cap Emploi de la région.

Liens utiles :

[Les ressources pour les acteurs de la formation](#)

<https://www.agefiph.fr/>

Fiphfp

Il s'agit du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique pour les personnes salariées du secteur public. Il offre un soutien similaire à celui de l'Agefiph, mais il est adapté aux spécificités de la fonction publique.

C'est un complément des aides de droit commun. Dans le cadre des actions de formation, le Fiphfp finance les surcoûts liés à la compensation du handicap en formation :

- Les surcoûts des frais de déplacement et d'hébergement spécifiques (transport spécifique, frais relatifs à un lieu de stage spécifique, hébergement spécifique) dans la limite de 150 euros par mois ;
- Les surcoûts pédagogiques de la formation : objectifs et ingénierie pédagogique spécifiques, frais relatifs à une adaptation de durée du stage, frais relatifs à l'adaptation des supports pédagogiques.

Une demande d'aide financière peut être faite a par l'intermédiaire du référent handicap de l'employeur ou du service en charge de la médecine du travail.

Dans le cas où des conseils sont requis, le conseiller RHF de la région pourrait être impliqué en soutien à l'OF comme Afi U. France ou à l'employeur.

Liens utiles :

[Domaine d'intervention - Formation](#)

[Liste des aides](#)

<https://www.fiphfp.fr/>

5.6 RÉPERTOIRE ET COORDONNÉES

ORGANISME	PARIS Îles de France (75)	SOPHIA ANTIPOLIS Provence-Alpes-Côte d'Azur Région des Alpes Maritimes (06) /Méditerranéenne	LYON Auvergne Rhône-Alpes Région du Rhône (69)
Agefiph	24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran 94110 ARCUEIL Tél : 0800111009 (Numéro vert) Fax : 0170139940 https://www.agefiph.fr/contacter-l-agefiph (formulaire en ligne)	Arteparc de Bachasson Bâtiment B1, rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL Tél : 0800111009 (Numéro vert) mailto:paca@agefiph.asso.fr https://www.agefiph.fr/contacter-l-agefiph	33, rue Saint-Théobald 38080 L'ISLE D'ABEAU Tél : 0800111009 (Numéro vert) mailto:auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr https://www.agefiph.fr/contacter-l-agefiph
Cap Emploi	Le Chaumont 43 bis rue d'Hautpoul 75019 PARIS Tél : 0144524060 mailto:contact@capemploi75.org	N/A Au besoin référer à l'agence de France Travail la plus près : Agence France Travail VICHY France Travail	Les Jardins d'Entreprise Bâtiment F213, rue de Gerland 69007 LYON Tél : 0437530131 mailto: contact@handilyonrhone.org https://handilyonrhone.org/contact/

ORGANISME	PARIS Îles de France (75)	SOPHIA ANTIPOLIS Provence-Alpes-Côte d'Azur Région des Alpes Maritimes (06) /Méditerranéenne	LYON Auvergne Rhône-Alpes Région du Rhône (69)
France Travail (LUA)	France Travail – Paris 7 ^e , 8 ^e et 9 ^e arrondissements 34 rue Saint-Pétersbourg 75008 PARIS Tél : 33177863949 (Candidat) 33177863995 (Autres) https://www.francetravail.org/accueil/contactez-nous.html (formulaire en ligne)	France Travail – Antibes Sophia 1547, Chemin des Combes 06600 ANTIBES Tél : 33177863949 mailto:ape.06045@francetravail.fr	Référer à l'agence de France Travail la plus près : Agence France Travail VICHY France Travail Tél : 33177863949
MDPH	69, rue de la Victoire 75009 PARIS Tél : 0153323939 ou 0805800909 (Numéro vert) contact@mdph.paris.fr (source : site internet MDPH) https://handicap.paris.fr/la-mdph/nous-contacter/ (formulaire en ligne)	Conseil départemental BP 3007 06201 NICE cedex 3 Accueil public Bâtiment Ariane de Nice Leader : 27, boulevard Paul Montel 06200 NICE Tél : 0805560580 (Numéro vert) http://www.mdp06.fr/ (formulaire en ligne)	8 rue Jonas-Salk, 69007 LYON Tél : 0426838686 ou 0800869869 (Numéro vert) mailto:handicap@grandlyon.com
Mission Locale	Site Milord de la Mission Locale de l'Île-de-France 9, impasse Milord 75018 PARIS Tél : 0144850118 mailto:n.hamon@missionlocaledeparis.fr	80 Av. des Sœurs Gastine, 13400 AUBARGNE Tél : 33442628330 mailto:contact@missionlocaleaubagne.org mailto:accueil@missionlocaleaubagne.org	24 Rue Etienne Rognon 69007 LYON Tél : 33472569999 mailto:siege@mllyon.org
RHF	24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran 94110 ARCUEIL Contact par mail seulement : mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr	Arteparc de Bachasson Bâtiment B1, rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL Tél : 0442931550 mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr	33, rue Saint-Théobald 38080 L'ISLE D'ABEAU Contact par mail seulement : mailto:rhf-ara@agefiph.asso.fr

5.7 AUTRES RÉFÉRENCES ET SUPPORTS

LADAPT

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique¹. LADAPT joue un rôle essentiel pour faciliter l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours professionnels. Avec une approche centrée sur l'accompagnement personnalisé, l'association agit pour que chacun puisse réaliser ses objectifs professionnels : accéder à une formation adaptée, s'insérer dans le monde du travail ou encore progresser dans sa carrière. Cette démarche s'effectue grâce à une approche pluridisciplinaire et une collaboration avec les acteurs du territoire. Au besoin, les coordonnées des bureaux régionaux sont disponibles en ligne.

<https://www.ladapt.net/accompagner-dans-la-formation-et-lemploi> (copier ce lien dans la barre de recherche s'il ne fonctionne pas)

Fédération des aveugles et amblyopes de France

Denis Boulay, chargé du pôle Expert accessibilité numérique. Son service assure des formations aux utilisateurs aveugles et malvoyants sur les outils de compensation comme :

- Les logiciels d'agrandissement de l'écran qui améliorent le confort de lecture en permettant de modifier les couleurs, les contrastes et de zoomer jusqu'à 60 fois la taille de l'écran ;
- Les lecteurs d'écran qui vocalisent grâce à une synthèse vocale les contenus affichés sur l'écran d'ordinateur ;
- L'afficheur braille qui est relié à un ordinateur et va retranscrire de manière tactile le contenu en points braille ;
- Les bloc-notes braille, de manière autonome et en mobilité, vont permettre d'afficher les contenus en braille, la rédaction de notes, la consultation de courriels et la gestion d'un agenda par exemple. Ils peuvent également être couplés à une synthèse vocale.

<https://aveuglesdefrance.org/la-federation/presentation/>

¹ <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1131>

Cimis

Vente de matériels et logiciels pour déficience motrice, visuelle, ergonomie, communication

<https://www.cimis.fr/>

Sourds - Malentendants

- *L'application Ava*, par exemple, sous-titre les communications professionnelles.
<https://fr.ava.me/>
- *L'application Roger Voice* permet de dialoguer au téléphone grâce à la retranscription écrite des propos de son interlocuteur. L'outil de synthèse vocal permet également de répondre par écrit.
<https://www.vonage.ca/fr/resources/customers/rogervoice/>
- *Association Exasso France* : Facilitateur de maintien et retour à l'emploi pour professionnels handicapés contraints au travail à domicile (ex. : a permis la création d'un poste de permanence téléphonique adapté en visiotravail avec la collaboration de Exaservices).
<https://www.helloasso.com/associations/ex-sso-france>
<https://fr.linkedin.com/in/association-exasso-france-12a34b5a>
- *Handi-CV* : annuaire pour trouver du matériel
<http://www.handi-cv.com/annuaire/categorie/materiel-adapt>

Mission Handicap

Organisme qui travaille en partenariat avec des organisations qui font le choix d'intégrer la diversité et l'inclusion. Leur blog présente entre autres une série d'outils technologiques pour le handicap visuel au travail.

<https://www.missionhandicap.fr/blog/385/Handicap-visuel-au-travail-innovations-et-outils-pour-un-quotidien-plus-accessible>

6 FORMATION DES SALARIÉS ET INTERVENANTS AU HANDICAP - AFI U. FRANCE

L'offre d'Appui à la professionnalisation de l'Agefiph et ses partenaires propose des parcours et modules gratuits, en ligne et en présentiel en région. Ils sont accessibles à tous les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap. Les modules allient théorie, pratique et témoignages. L'offre s'adapte aux contraintes de chacun.

Note : A ce jour, il n'est pas possible de consulter la synthèse concernant un groupe de collaborateurs, en revanche, une nouvelle fonctionnalité est en cours de développement afin prendre en compte ce besoin. Entre-temps, il appartiendra au directeur de la formation de tenir le registre des modules suivis par les employés, en collaboration avec ces derniers.

Pour des précisions sur les sessions de sensibilisation Florence Matra : f-matra@agefiph.asso.fr

Référent handicap et Directeur formation

- Prendre connaissance des vidéos YouTube : « Service d'appui à la professionnalisation de l'Agefiph » et de la procédure d'inscription

[Découvrez le service en ligne d'Appui à la Professionnalisation ! | Agefiph](#)

Procédure : <https://www.youtube.com/watch?v=q5SkYGwx-IQ>

Des modules de professionnalisation sont disponibles sur la plateforme d'Agefiph et ont pour objectif de développer et approfondir les connaissances et pratiques en matière de handicap en formation et en emploi pour renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées à chaque étape de leur parcours. **La plateforme propose des modules** sur des thèmes incontournables tels que :

- Le handicap et ses représentations.
 - Les différents types de handicap.
 - La compensation du handicap.
 - L'offre de l'Agefiph.
 - La reconnaissance administrative.
 - Le système d'acteurs intervenant sur le sujet.
- Accéder à la plateforme en s'inscrivant sur l'espace personnel de l'Agefiph <https://appui.pro.agefiph.fr/learn/signin> (Le #SIRET de 14 chiffres est obligatoire).
 - Réaliser les modules afférents à leur rôle et ceux permettant de soutenir les équipes formation ainsi que le personnel qui accompagne une PSH, puis les modules sur les différentes formes de handicaps.
 - Lire la brochure « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »
<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/cartographie-des-usages-du-numerique-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>
https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2020-01/Ansa_CartographieNumeriqueHandicap.pdf
 - Se familiariser avec la plateforme Activateur de progrès pour accéder aux outils créés et proposés par l'Agefiph afin de sensibiliser à tous les types de handicap. Ils sont mis à jour régulièrement. Des guides PDF peuvent compléter les connaissances du personnel dans l'accompagnement d'une PSH.
<https://www.activateurdeprogres.fr/landing-page/activateurdeprogres-des-outils-pour-sensibiliser>

- **Autre opportunité d'apprentissage et de réseautage pour le référent handicap:**

L'Université du réseau des référents handicap (URRH) qui a lieu chaque année au mois de mars est un rendez-vous pour tous ceux qui agissent pour l'inclusion des personnes handicapées en emploi. Il s'agit d'un lieu d'échange, de partage et de co-construction d'un avenir plus inclusif pour tous (offre en présentiel et en virtuel).

[Université du réseau des référents handicap | Agefiph](https://agefiph-universite-rrh.fr/programme-et-inscription)
<https://agefiph-universite-rrh.fr/programme-et-inscription>

Salarié(e)s en poste

Directorat formation avec le support du référent handicap :

- Transmettre et faire lire la politique handicap/référentiel et la brochure « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »
<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/cartographie-des-usages-du-numerique-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>
https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2020-01/Ansa_CartographieNumeriqueHandicap.pdf
- Accompagner le salarié dans son inscription sur l'espace personnel de l'Agefiph
- Selon l'emploi occupé, aider le salarié à sélectionner les modules spécifiques aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e) puis le cas échéant, les modules traitant de l'accessibilité des formations, de l'intégration et de l'accompagnement d'une PSH en formation.
- Déterminer les priorités de réalisation (plan personnalisé).

Nouvel embauché(e) chez Afi U. France

Directorat formation avec le support du référent handicap :

À l'entrée en fonction :

- Transmettre et faire lire la politique handicap/référentiel et la brochure « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »
<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/cartographie-des-usages-du-numerique-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>
https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2020-01/Ansa_CartographieNumeriqueHandicap.pdf
- Accompagner le salarié dans son inscription sur l'espace personnel de l'Agefiph.
- Selon l'emploi occupé, aider le salarié à sélectionner les modules spécifiques aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e) puis le cas échéant, les modules traitant de l'accessibilité des formations, de l'intégration et de l'accompagnement d'une PSH en formation.
- Déterminer les priorités de réalisation (plan personnalisé).
- Favoriser la réalisation des formations dans la période d'intégration de l'employé.

Lors d'une demande d'inscription d'une personne handicapée et que le formateur/la formatrice accepte de recevoir des publics en situation de handicap :

Référent handicap :

- S'assurer que le formateur ait suivi le ou les **module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap** correspondant à la situation de la PSH, puis les formations portant sur l'accessibilité des formations, l'intégration et l'accompagnement d'une PSH.
- Fournir des supports sur le ou les handicaps, lui permettant d'adapter son programme de formation, ses outils et le rythme de la formation (ex : plateforme Activateur de progrès ou autres)

7 LEXIQUE DES INTERVENANTS

Conseiller de la Ressource handicap formation de la RHF : Le conseiller Ressource Handicap Formation (RHF) accompagne les organismes de formation pour rendre leurs parcours accessibles, en proposant des solutions d'adaptation et en mobilisant les dispositifs nécessaires pour les personnes en situation de handicap.

Référent de parcours : La personne de CAP Emploi ou de France Travail (LUA) qui coordonne et sécurise le parcours professionnel d'une personne en situation de handicap, en mobilisant les dispositifs et partenaires pour favoriser son insertion ou maintien dans l'emploi. Il accompagne directement les **personnes en situation de handicap** et les employeurs pour **l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle**.

Référent handicap : Un référent handicap est la personne identifiée par l'organisme de formation pour accompagner les apprenants en situation de handicap, assurer l'accessibilité des formations et coordonner les adaptations nécessaires en lien avec les équipes et partenaires. Il collabore étroitement avec le responsable qualité pour répondre aux exigences Qualiopi, fournir les preuves et planifier les actions relatives au respect des indicateurs du Référentiel National Qualité (RNQ) qui le concerne.

Responsable qualité Qualiopi (ou référent qualité) : Est la personne qui pilote la démarche qualité dans un organisme de formation pour garantir la conformité au RNQ. Il est le garant de la conformité Qualiopi et de la structuration du système qualité, transformant la certification en levier stratégique pour l'organisme. Dans le cadre de cette politique le responsable qualité s'assure que les engagements liés à l'accueil des publics handicapés sont respectés.

Stagiaire: Dans le cadre de Qualiopi, le terme « stagiaire » ne désigne pas forcément une personne en stage en entreprise, mais tout participant/apprenant qui bénéficie d'une action de formation comme une simple formation professionnelle en ligne ou en présentiel, un bilan de compétences, une validation des acquis de l'expérience ou encore une formation par apprentissage.